

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00521
Numéro SIREN : 333 211 837
Nom ou dénomination : A.E.C. COMMISSARIATS

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2021 sous le numéro de dépôt 287

A.E.C. COMMISSARIATS

Société Anonyme
au capital de 40 000 euros
Siège social : 1, rue Edouard Nignon - 44300 NANTES
333 211 837 RCS NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le neuf décembre,
A 10 heures 30

Les actionnaires de la société A.E.C. COMMISSARIATS, société anonyme au capital de 40.000 euros, divisé en 8000 actions de 5 euros chacune, dont le siège est 1, rue Edouard Nignon, 44300 NANTES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 1, rue Edouard Nignon 44300 NANTES, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre CAILLER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jocelyn GAUTEUR et Monsieur Olivier DOLAINE, présents et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Stéphane CHAZE est désigné comme secrétaire.

Monsieur Thierry RETIERE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ...8442... actions sur les 8000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

Handwritten signature: Jean-Pierre Cailler

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Nomination d'un administrateur supplémentaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Jean-Pierre CAILLER de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente assemblée et nomme en remplacement, en qualité de nouvel administrateur :

- **Monsieur Jocelyn GAUTEUR**
Demeurant 6, rue des Saules – 85430 AUBIGNY-LES CLOUZEUX
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de POITIERS

Et ce pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Jean-Pierre CAILLER, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

a1 



Monsieur Jocelyn GAUTEUR, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction :

- **Monsieur Stéphane CHAZE**
Demeurant 30, rue du Port Durand- 44300 NANTES
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de RENNES

Et ce pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane CHAZE, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

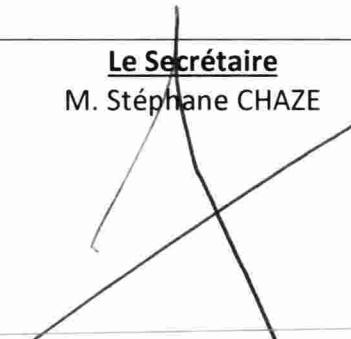
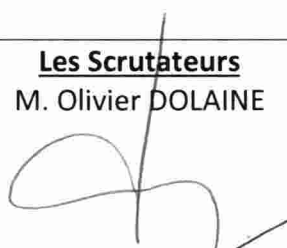
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

<u>Le Président</u>	<u>Le Secrétaire</u>	<u>Les Scrutateurs</u>
M. Jean-Pierre CAILLER	M. Stéphane CHAZE	M. Olivier DOLAINE
		 M. Jocelyn GAUTEUR



A.E.C. COMMISSARIATS

Société Anonyme
au capital de 40 000 euros
Siège social : 1, rue Edouard Nignon - 44300 NANTES
333 211 837 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt
Le neuf décembre
A 10 h 45,

Les administrateurs de la société A.E.C. COMMISSARIATS se sont réunis en Conseil au 1, rue Edouard Nignon 44300 NANTES, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jocelyn GAUTEUR
- Monsieur Stéphane CHAZE

Sont représentés :

- Monsieur Yves BOUTRUCHE
- Monsieur Frédéric CHEVALIER

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jocelyn GAUTEUR, préside la séance.

Monsieur Stéphane CHAZE remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ;
- Nomination d'un Directeur Général délégué,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



I - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre CAILLER de ses fonctions de Président du conseil d'administration à la date de ce jour et le remercie chaleureusement pour les services rendus à la Société durant son mandat.

La candidature de Monsieur Jocelyn GAUTEUR aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Jocelyn GAUTEUR Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CAILLER, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Monsieur Jocelyn GAUTEUR déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jocelyn GAUTEUR organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

II - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Jean-Pierre CAILLER occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Jocelyn GAUTEUR, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée son ses fonctions de Président du conseil d'administration.

Monsieur Jocelyn GAUTEUR déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Jocelyn GAUTEUR jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.



III - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Monsieur Jocelyn GAUTEUR expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Stéphane CHAZE.

Sur la proposition de Monsieur Jocelyn GAUTEUR, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Stéphane CHAZE, demeurant 30, rue du Port Durand 44300 NANTES, en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée des fonctions du Directeur Général ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Stéphane CHAZE conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Monsieur Stéphane CHAZE remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

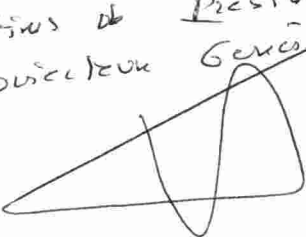
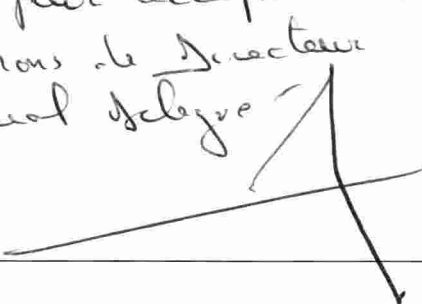
En accord avec Monsieur Jocelyn GAUTEUR, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Stéphane CHAZE disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général délégué sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Le Conseil donne tous pouvoirs à tout porteur d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Administrateurs présents.

<u>Jocelyn GAUTEUR</u> « Bon pour acceptation des fonctions de Président-Directeur Général » Bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général 	<u>Stéphane CHAZE</u> « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué » Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué 
--	--